



Veillez cocher les cases précisant les installations vous concernant :

CNAIB - Conditions tarifaires 2025

MISSIONS DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Surface m ²	Prestation	Unité	Prix unitaire €HT	Prestations retenues par l'adhérent CNAIB
Mise à jour du D. T. A. (Dossier Technique Amiante)	CDAM0160-05			
de 1 à 80 m ²	Les objectifs de ces repérages sont de rechercher, d'identifier et de localiser les matériaux et produits des listes A et B définies par l'annexe 13-9 du code de la santé publique sans travaux destructifs et d'évaluer leur état de conservation d'élaborer ou mettre à jour le DTA * le coût des analyses en supplément voir plus bas * hors dépenses particulières (nacelles etc, voir plus bas) La mission s'achève à la remise du livrable.	Forfait	114,00 €	
de 81 à 120 m ²		Forfait	140,00 €	
de 121 à 180 m ²		Forfait	160,00 €	
Repérage Amiante Avant Travaux	CDAM0160-03			
de 1 à 80 m ²	L'objectif de ce repérage est pour le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination ou d'articles de faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. La recherche d'amiante est assurée par un repérage préalable à l'opération, adapté à sa nature, à son périmètre et au niveau de risque qu'elle présente. Le repérage peut comporter des opérations destructives puisqu'il doit permettre de détecter la présence d'amiante accessible ou inaccessible, visible ou encoffrée. * le coût des prélèvements et analyses est en supplément (voir plus bas) * hors dépenses particulières (nacelles etc) La mission s'achève à la remise du livrable.	Forfait	325,00 €	
de 81 à 120 m ²		Forfait	380,00 €	
de 121 à 180 m ²		Forfait	430,00 €	
Vérification de l'état de conservation des matériaux amiantés	CDAM0160-02 liste A / CDAM0160-06 liste B			
de 1 à 80 m ²	La mission a pour but de contrôler l'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti. L'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante a pour objectif d'estimer si des fibres sont susceptibles ou non d'être libérées dans l'air ambiant. Une surveillance périodique est nécessaire car le matériau ou le produit amianté peut se dégrader au cours du temps.	Forfait	110,00 €	
de 81 à 120 m ²		Forfait	140,00 €	
de 121 à 180 m ²		Forfait	160,00 €	
Analyses amiante	CODES ASSOCIES AUX MISSIONS CI-DESSUS			
Prix par prélèvement+analyse	Dans le cadre des diagnostics immobiliers relatifs à l'amiante, le titulaire sera en charge des prélèvements sur site, du dépôt auprès du laboratoire accrédité COFRAC afin d'analyser les échantillons prélevés. Ces prélèvements sont analysés selon la méthode MET. Le délai de remise des analyses par le laboratoire est de 7 jours ouvrés	1	55,00 €	
Coût analyse en urgence - délai de 24h		1	110,00 €	
Repérage des matériaux contenant du plomb avant travaux	CDPB0800			
de 1 à 80 m ²	La mission a pour but d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours de travaux de rénovation / réhabilitation ou de	Forfait	680,00 €	

Surface m ²	Prestation	Unité	Prix unitaire €HT	Prestations retenues par l'adhérent CNAIB
de 81 à 120 m ²	démolition. Cette recherche s'inscrit dans le cadre de l'évaluation des risques préalables aux travaux	Forfait	820,00 €	
de 121 à 180 m ²	Les mesures sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X. La mission s'achève à la remise du livrable. * le coût des prélèvements et analyses est en supplément (voir plus bas)	Forfait	930,00 €	
Analyses de matériaux ou composants contenant du plomb				
Prix par prélèvement+analyse (analyse de lingette, ou d'écaïlle méthode acido-soluble ou par lixiviation)	Dans le cadre des diagnostics immobiliers relatifs à la recherche de plomb, le titulaire sera en charge des prélèvements sur site, du dépôt auprès du laboratoire accrédité COFRAC afin d'analyser les échantillons prélevés.	1	55,00 €	
Diagnostic termites CDIA0180				
de 1 à 80 m ²	Apave a pour mission de réaliser un état relatif à la présence de termites, dont le propriétaire doit disposer en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, La mission s'achève à la remise du livrable.	Forfait	120,00 €	
de 81 à 120 m ²		Forfait	120,00 €	
de 121 à 180 m ²		Forfait	150,00 €	

Veuillez compléter en manuscrit le cadre ci-dessous :

Date, Nom et signature de l'adhérent :

CACHET DE L'INSTITUT